

## COMMITTEE OF EXPERTS ON THE TRANSPORT OF DANGEROUS GOODS AND ON THE GLOBALLY HARMONIZED SYSTEM OF CLASSIFICATION AND LABELLING OF CHEMICALS

Sub-Committee of Experts on the Transport of Dangerous Goods

Thirty-first session  
Geneva, 2-6 July 2007  
Item 10 (c) of the provisional agenda

### ISSUES RELATING TO THE GLOBALLY HARMONIZED SYSTEM OF CLASSIFICATION AND LABELLING OF CHEMICALS (GHS)

#### Corrections to Chapter 2.9 of the Model Regulations (Rev.15)

##### Note by the Secretariat

1. During the preparation of the fifteenth revised edition of the UN Model Regulations and following the corrections made to the cut-off values for the classification of mixtures (which were agreed by the Sub-Committee of Experts on the GHS at its twelfth session, as reflected in paragraph 22 of the report ST/SG/AC.10/C.4/24), the secretariat made the necessary corrections to the relevant paragraphs in Chapter 2.9 of the Model Regulations, as follows:

2.9.3.4.6.2.1, 2.9.3.4.6.3.1  
and 2.9.3.4.6.3.2      Replace “greater than 25%” with “greater than or equal to 25%”

In tables 2.9.1 and 2.9.2, replace “>25%” with “≥ 25%”

The text of the fifteenth revised edition of the UN Model Regulations will reflect these corrections.

2. On the other hand, the secretariat has noticed that the text of Chapter 2.9 of the Model Regulations concerning the classification criteria for substances and mixtures for the aquatic environment was not fully harmonized with the corresponding text in Chapter 4.1 of the GHS (e.g.: hazard categories in Chapter 2.9 are designated by roman numerals while the GHS uses Arabic numerals).

3. Moreover, the secretariat also noticed that the terminology used in the French version of Chapter 2.9 was not harmonized with that of the GHS for the same original English text and therefore it is proposed to align the French version of Chapter 2.9 with the text of the French version of Chapter 4.1 of the GHS.

In particular, the term “matières” is used in the French version of the GHS to designate not only substances but also solutions and mixtures of such substances while in the Model Regulations the same term is used as a synonym of “substances”. Therefore it is proposed to add a definition of “substances” in the Model Regulations for the purposes of section 2.9.3 only.

4. The following proposed corrections have not been taken into account in the fifteenth revised edition of the UN Model Regulations and are listed here for consideration of the Sub-Committee.

Corrections are listed separately for each linguistic version.

### **Proposed corrections**

#### **(a) Corrections to the English version of chapter 2.9**

**Replace** roman numerals with Arabic numerals in all terms referring to hazard categories (i.e.: replace “acute I”, “chronic I”, “chronic II” and “chronic III” with “Acute 1”, “Chronic 1”, “Chronic 2” and “Chronic 3” respectively);

**Replace** “component” with “ingredient”

2.9.3.1.1 Add the following paragraph after the existing text:

“For the purposes of this section,

“Substance” means chemical elements and their compounds in the natural state or obtained by any production process, including any additive necessary to preserve the stability of the product and any impurities deriving from the process used, but excluding any solvent which may be separated without affecting the stability of the substance or changing its composition”.

2.9.3.2.5 In the last but one sentence of the first paragraph, replace “> 0.5” with “≥ 0.5”

*Note by the secretariat: This correction has to be confirmed by the Sub-committee of experts on the GHS.*

#### **(b) Corrections to the French version of chapter 2.9**

**Remplacer** les chiffres romains **par** les chiffres arabes dans les toutes les mentions relatives aux catégories de danger (c-à-d. : au lieu de « aiguë I », « chronique I », « chronique II » et « chronique III » lire « Aiguë 1 », « Chronique 1 », « Chronique 2 » et « Chronique 3 » respectivement).

2.9.3.1.1 Modifier comme suit :

« Les matières dangereuses pour l’environnement comprennent notamment les substances (liquides ou solides) qui polluent le milieu aquatique, y compris leur solutions et mélanges (dont les préparations et déchets).

Aux fins de la présente section, on entend par :

« Substance », un élément chimique et ses composés, présents à l’état naturel ou obtenus grâce à un procédé de production. Ce terme inclut tout additif nécessaire pour préserver la stabilité du produit ainsi que toute impureté produite par le procédé utilisé, mais exclut tout solvant pouvant en être extrait sans affecter la stabilité ni modifier la composition de la substance ».

*Amendements qui en découlent :*

2.9.3.1.2 Au début de la deuxième phrase, remplacer « la toxicité de la matière ou du mélange » par « la toxicité de la substance ou du mélange »

2.9.3.1.3 Remplacer « les matières et les mélanges » par « les substances et les mélanges »

2.9.3.3 Dans le titre, remplacer « matières » par « substances »

2.9.3.3.1 À la première phrase, remplacer « matières » par « substances » et dans les cadres pour les catégories Chronique 1 et Chronique 2, remplacer « matière » par « substance »

2.9.3.4.1 À la première phrase, remplacer « matières » par « substances ».

2.9.3.4.5.3 À la deuxième phrase, remplacer « classification des matières » par « classification des substances »

2.9.3.2.5 À la première phrase, supprimer « (voir 2.9.2.5) ».

À la quatrième phrase, remplacer « > 0,5 » par «  $\geq 0,5$  »

*Nota du secrétariat*: Cette correction doit être confirmée par le Sous-Comité d'experts du SGH.

2.9.3.3.1 Dans la définition de « composants pertinents », remplacer « au moins 1% » par « supérieure ou égale à 1% » et « en raison de son danger pour le milieu aquatique » par « en raison du danger qu'il présente pour le milieu aquatique ».

2.9.3.4.2 c) Remplacer « l'addition des composants classés » par « la méthode de la somme des composants classés » et « formule additionnelle » par « formule d'additivité »

Figure 2.9.1 Dans le texte de la colonne centrale, remplacer (deux fois) « méthode d'addition » par « méthode de la somme des composants » et « formule additionnelle » par « formule d'additivité »

Remplacer « convertissez » par « convertir »

2.9.3.4.3.2 a) et b) Deuxième tiret : remplacer « Additionnez les » par « Appliquer la méthode de la somme des »

2.9.3.4.4.1 Remplacer « éprouvé » et « mis à l'essai » par « testé » et « testés » respectivement

2.9.3.4.4.2.1 À la fin du paragraphe, remplacer « originaux » par « d'origine »

2.9.3.4.4.2.2 Remplacer « parfaitement inoffensif » par « non toxique » et « originaux » par « d'origine »

2.9.3.4.4.6.1 d) Remplacer « matières » par « composants »

2.9.3.4.5.1 Remplacer « l'addition de la classification de ses composants » par « la somme des concentrations des composants classés » et « la méthode d'addition » par « la méthode de la somme »

2.9.3.4.5.2 Remplacer « toxicité conjuguée » par « toxicité globale », « formule d'addition » par « formule d'additivité », « fraction du mélange composée » par « fraction du mélange constituée » et « méthode d'addition » par « méthode de la somme ».

2.9.3.4.5.3 À la première phrase, remplacer « formule additionnelle » par « formule d'additivité » et « chaque substance » par « chaque composant ».

À la dernière phrase, remplacer « dans les catégories de toxicité aiguë I suivant les mêmes critères que ceux adoptés pour les matières » par « dans la catégorie Aiguë I suivant les mêmes critères que ceux adoptés pour les substances »

2.9.3.4.6 Dans le titre, remplacer « d'addition » par « de la somme »

2.9.3.4.6.2.2 Remplacer « méthode d'addition » par « méthode de la somme »

Tableau 2.9.1 Dans le titre, remplacer « l'addition » par « la somme »

2.9.3.4.6.4.1 À la cinquième phrase, remplacer « Aussi » par « Ainsi » et « méthode d'addition » par « méthode de la somme ».

À la sixième phrase, remplacer « formule additionnelle » par « formule d'additivité »

2.9.3.4.6.5.1 Modifier la dernière phrase pour lire comme suit : « Dans cette situation, le mélange ne devrait être classé que sur la base des composants connus et porter la mention suivante: "mélange composé à × % de composants dont les dangers pour l'environnement aquatique sont inconnus" »

-----